

Défendre les entreprises du TRV !



Les entreprises du Transport de Voyageurs payent le prix fort de la crise sanitaire.

D'abord ignorées par le *Plan Tourisme*, les fédérations représentatives des autocaristes au premier rang desquelles l'OTRE, se sont battues pour demander au gouvernement son extension aux entreprises de voyageurs dont l'activité a été parfois totalement à l'arrêt au plus fort de la crise sanitaire.

Le 30 mai dernier, le gouvernement publiait un communiqué de presse pour indiquer que les mesures spécifiques de soutien au secteur touristique devenaient applicables aux entreprises de transport public routier collectif qui exercent dans le secteur touristique.

C'était la fin d'une injustice.

Mais l'OTRE avait immédiatement fait savoir que l'extension des mesures du *Plan Tourisme* n'était pas suffisante. Elle se limitait en effet uniquement aux entreprises du transport par autocars dont l'activité était essentiellement ou exclusivement touristique. Pour l'OTRE le Plan Tourisme devait s'étendre à toutes les entreprises du secteur, y compris donc à celles l'activité touristique n'est pas principale.

Depuis le 9 octobre, grâce à l'opiniâtreté des organisations professionnelles représentatives, toutes les entreprises exploitant des autocars, sans aucune distinction d'activité, sont désormais éligibles à l'ensemble des mesures renforcées prévues par le *Plan tourisme*. Ces mesures concernent notamment les exonérations de charges, les crédits de cotisations sociales, les prêts garantis par l'Etat spécifiques ainsi que le report possible des échéances bancaires de 12 mois. Est également généralisé sans distinction, le dispositif d'activité partielle renforcée permettant le financement du chômage par l'Etat à 100% sans *reste à charge* pour l'entreprise, jusqu'à la fin de l'année 2020.

L'OTRE a réagi dès le 10 octobre dans un [communiqué](#) expliquant que « *Le Ministre délégué aux Transports répond ainsi à la pressante demande énergiquement défendue depuis plusieurs mois par les organisations professionnelles représentatives du secteur. L'OTRE ne peut donc qu'être satisfaite.* »

Néanmoins, et chacune et chacun le sait, les dispositifs du *Plan de relance* et du *Plan tourisme* ne suffiront pas pour éviter des cessations d'activité de certaines entreprises déjà en difficulté avant l'émergence de la crise du coronavirus. Certains vont plus loin. Ils estiment que les mesures prévues ne sont pas suffisantes et dénoncent une forme de « *suivisme* » des OP représentatives.

C'est injuste autant qu'infondé !

L'OTRE qui représente nombre d'entreprises autocaristes indépendantes et de toute taille, dont le tourisme représente une part importante de leur activité, connaît bien les préoccupations du secteur. Elle sait que la crise sanitaire ne sera pas résolue à brève échéance. Cette crise va durer. Les pouvoirs publics ne s'en cachent pas. Dans cet esprit, l'OTRE se battra pour la prolongation « autant que nécessaire » des mesures essentielles du *Plan tourisme* au-delà du 31 décembre 2020. Tout doit absolument être mis en œuvre pour éviter les défaillances d'entreprises.

C'est la raison pour laquelle, l'OTRE s'est aussi félicitée du renforcement des mesures du fonds de solidarité annoncé par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance. L'accès à ce fonds sera accessible aux entreprises ayant perdu 70% de leur chiffre d'affaires, contre 80% précédemment. Il sera en outre ouvert aux entreprises comptant jusqu'à 50 salariés, contre 20 aujourd'hui.

Mais il faut aller encore plus loin. Il reste encore un certain nombre de points sur lesquels il est possible d'avancer. Notamment sur « *les difficultés d'accès aux PGE pour les plus petites structures* », ou encore une TVA abaissée à 5,5 % pour « *faciliter la reprise* ». Autre point essentiel : celui des assurances ! Est-il normal, alors que les véhicules sont à l'arrêt, stationnés sur les parcs, qu'il faille continuer à régler les primes d'assurances comme si l'activité de tourisme était normale ? L'OTRE ne demande pas la suppression totale du paiement des polices d'assurance mais, à tout le moins, « *une modulation du coût pour les véhicules qui ne roulent pas* ». Certaines compagnies d'assurance « *jouent le jeu* ». Pas toutes...

Loin d'être dans le suivisme: l'OTRE est dans le réalisme, celui du quotidien des chefs d'entreprise. En des temps troublés, l'agitation, la surenchère ne sont jamais gages d'efficacité. Le conseil antique de Marc-Aurèle est toujours actuel : *“ La perfection du caractère consiste à passer chaque journée comme si c'était la dernière, à éviter l'agitation, la torpeur et l'hypocrisie.”*

C'est bien ce qui nous anime !

Philippe BONNEAU